

Rente déclarée payée sur la censive de 90 arpents au recensement nominatif de 1831 : méthodologie d'une recherche

Serge Courville

Volume 27, numéro 70, 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021587ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021587ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Résumé de l'article

L'hypothèse relative aux spéculations seigneuriales dans la première moitié du 19^e siècle a retenu l'attention de nombreux chercheurs. L'article fait état d'une démarche récente appliquée à l'étude de la répartition spatiale des rentes payées sur la censive de 90 arpents en 1831. Utile pour dégager les variations spatiales des taux de rentes dans l'ensemble du territoire seigneurial, la méthode retenue l'est aussi pour illustrer les difficultés inhérentes à l'utilisation de certaines sources nominatives, notamment le recensement de 1831.

Citer cet article

Courville, S. (1983). Rente déclarée payée sur la censive de 90 arpents au recensement nominatif de 1831 : méthodologie d'une recherche. *Cahiers de géographie du Québec*, 27(70), 43–61. <https://doi.org/10.7202/021587ar>

RENTE DÉCLARÉE PAYÉE SUR LA CENSIVE DE 90 ARPENTS AU RECENSEMENT NOMINATIF DE 1831: MÉTHODOLOGIE D'UNE RECHERCHE

par

Serge COURVILLE

*Département de géographie,
Université Laval, Sainte-Foy, Québec G1K 7P4*

RÉSUMÉ

L'hypothèse relative aux spéculations seigneuriales dans la première moitié du 19^e siècle a retenu l'attention de nombreux chercheurs. L'article fait état d'une démarche récente appliquée à l'étude de la répartition spatiale des rentes payées sur la censive de 90 arpents en 1831. Utile pour dégager les variations spatiales des taux de rentes dans l'ensemble du territoire seigneurial, la méthode retenue l'est aussi pour illustrer les difficultés inhérentes à l'utilisation de certaines sources nominatives, notamment le recensement de 1831.

MOTS-CLÉS: Recensement, bail de concession, rente, seigneurie, censive, vallée du Saint-Laurent, géographie historique.

ABSTRACT

**Rent declared paid for the roture of 90 arpents according to
the nominal census of 1831: a research methodology**

The hypothesis of seigneurial speculation during the first half of the 19th Century has been of interest to many researchers. This article documents a recent study of the spatial distribution of rent paid for the rotures of 90 arpents in 1831. The approach is not only useful in identifying spatial variation of rents over the entire seigneurial territory, but also in illustrating the difficulties inherent in the use of certain nominative sources, namely the census of 1831.

KEY WORDS: Census, concession deed, rent, seigneurie, roture, St. Lawrence Valley, historical geography.

*
* *

INTRODUCTION¹

Des travaux antérieurs sur l'évolution de l'agriculture du Bas-Canada dans la première moitié du 19^e siècle ont signalé l'importance accrue des exigences seigneuriales dans le budget de l'habitant (Courville, 1980). Difficile à apprécier, en raison

même de l'extrême variété des conditions de concession d'une seigneurie à l'autre, voire d'une paroisse ou d'un rang à l'autre, cette croissance n'en est pas moins réelle, comme en témoignent les résultats d'une enquête récente menée à l'échelle de l'aire seigneuriale tout entière.

Le travail a pu être réalisé grâce à l'appui financier du Projet d'Atlas historique du Canada. Il a porté sur le relevé exhaustif des taux de rentes déclarées payées par les titulaires de censives de 90 arpents au recensement nominatif de 1831. Bien que restreints aux seuls *cens et rentes*, les résultats obtenus sont indicatifs des conditions nouvelles dans lesquelles évolue désormais l'agriculture². Surtout, ils confirment les observations de Bouchette quant aux pratiques spéculatives de certains seigneurs à l'époque (Tableaux 1 et 2).

Évaluées en numéraire et cartographiées par paroisse pour la plupart des seigneuries de la vallée du Saint-Laurent, les données indiquent une progression de la tarification qui suit de près l'évolution des fronts pionniers (figures 1 et 2). C'est dans le district de Montréal et la région immédiate de Québec, surtout, que les taux sont les plus élevés, doublant, quadruplant et même sextuplant, en certains cas, les tarifs exigés dans les secteurs les plus anciennement occupés. Partout ailleurs, ils progressent au rythme des défrichements, suivant des axes tantôt perpendiculaires, tantôt parallèles au fleuve.

Cette note a pour but de décrire la procédure adoptée pour recueillir, valider et traiter l'information présentée dans la carte soumise à l'Atlas. Elle illustre également les difficultés qu'encourt la recherche en géographie historique et propose des méthodes concrètes d'utilisation et de contrôle du recensement nominatif de 1831.

LES SOURCES

L'information qui a servi de base à la réalisation de la carte intitulée *Les conditions de la censive, 1831*, provient des documents et ouvrages suivants :

- i) Le recensement nominatif de 1831 intitulé : *Recensement et Retours statistiques de la Province du Bas-Canada, 1831*.
- ii) L'ouvrage de Joseph Bouchette (1832), intitulé : *A Topographical Dictionary of the Province of Lower Canada*, London, Longman, Rees, Orme, Brown, Green and Longman, non pag.
- iii) Les cartes topographiques de Joseph Bouchette (1831) intitulées : [...] *Topographical Map of the District of Montreal, Lower Canada* [...], et [...] *Topographical Map of the District of Quebec, Three Rivers, St-François and Gaspé, Lower Canada* [...], London, J. Wyld.
- iv) Plusieurs *baux de concession* de l'ancienne seigneurie de Lotbinière (Greffes du notaire A. Chavigny de La Chevrotière et du notaire J. Filteau).

Le recensement nominatif de 1831

Ce recensement est le second du genre à avoir été effectué dans le Bas-Canada depuis le début du 19^e siècle. Réalisé en vertu d'un acte de la législature pour valider le découpage électoral de 1829 (*Acte pour constater la population des divers Comtés de cette province et pour obtenir certaines informations statistiques y mentionnées*, Les Statuts Provinciaux du Bas-Canada, A.D. 1831, Anno Regni Primo Gulielmi IV, 1^{re} Session du 14^e Parlement Provincial du Bas-Canada, 24 janvier 1831), il est disponible sur microfilm et a été publié sous forme agrégée dans les *Journaux de l'Assemblée Législative du Bas-Canada de 1832*, App. Oo.

Tableau 1

Rentes déclarées payées sur la censive de 90 arpents au recensement de 1831

DISTRICT DE QUÉBEC

Paroisses	(les numéros réfèrent à la carte des paroisses de recensement)	Bobines	Nombre de déclarants	Taux moyen des rentes (argent tournois)		
				E: estimé à partir des indications du recenseur		
				l.	s.	d.
COMTÉ DE BEAUCE		C-719				
1. Sainte-Marie			164	16	1	1
2. Saint-Joseph			54	13	7	5
3. Sainte-Claire			73	17	10	4
4. Saint-François			4	9	5	0
COMTÉ DE BELLECHASSE		C-719				
5. Saint-Joseph, Pointe Lévis			1 (E)	6	0	0
6. Saint-Étienne de Beaumont			2 (E)	6	0	0
7. Saint-Charles			6 (E)	6	0	0
8. Saint-Gervais			40	6	0	0
9. Saint-Michel			1 (E)	6	0	0
10. Saint-Vallier			1 (E)	6	0	0
11. Berthier			1 (E)	6	0	0
12. Saint-François-de-la-rivière-du-sud			1 (E)	6	0	0
COMTÉ DE DORCHESTER		C-719				
13. Saint-Joseph, Pointe Lévis			38	12	11	4
14. Saint-Jean-Chrysostome			55	14	12	9
15. Saint-Nicolas			44	20	2	1
16. Saint-Henri			169	13	14	5
17. Saint-Anselme			64	15	1	0
COMTÉ DE L'ISLET		C-719				
18. Saint-Roch des Aulnaies			5 (E)	5	8	0
19. Saint-Pierre			0 (E)	5	8	0
20. Cap Saint-Ignace			1 (E)	5	8	0
21. Saint-Thomas			1 (E)	5	8	0
22. Saint-Jean Port-Joli			1 (E)	5	8	0
23. Isle aux Grues et aux Oies			0 (E)	5	8	0
24. L'Islet			0 (E)	5	8	0
COMTÉ DE KAMOURASKA		C-720				
25. Fief Terrebois			4	9	3	0
26. Saint-André			10	7	5	9
27. Saint-Louis			3	5	6	4
28. Saint-Pascal			3	6	6	4
29. Rivière Ouelle			8	7	3	10
30. Sainte-Anne			5	5	5	2
COMTÉ DE LOTBINIÈRE		C-720				
31. Saint-Antoine de Tilly			15	13	4	8
2. Seigneurie de Sainte-Croix			10	7	1	9
3. Saint-Louis de Lotbinière			33	10	3	5
34. Saint-Jean Deschaillons			8	17	15	8
35. Saint-Gilles			10	18	5	8
36. Saint-Sylvestre			127	25	8	10

Tableau 1 (suite)

Rentes déclarées payées sur la censive de 90 arpents au recensement de 1831

DISTRICT DE QUÉBEC

Paroisses	Bobines	Nombre de déclarants	Taux moyen des rentes (argent tournois)		
			E: estimé à partir des indications du recenseur		
			l.	s.	d.
COMTÉ DE MONTMORENCY	C-720				
37. Ange Gardien		absence de terres déclarées de 90 arpents			
38. Château-Richer		2	9	0	0
39. Saint-Féréol		3	11	5	0
40. Saint-Joachim		6	9	0	0
41. Sainte-Anne		absence de terres déclarées de 90 arpents			
COMTÉ D'ORLÉANS	C-720				
42. Saint-Laurent		3	4	7	0
43. Saint-Jean		3	5	12	0
44. Saint-François		4	7	0	3
45. Saint-Pierre		7	5	1	5
46. Sainte-Famille		absence de terres déclarées de 90 arpents			
COMTÉ DE PORTNEUF	C-720				
47. Cap Rouge		absence de terres déclarées de 90 arpents			
48. Saint-Augustin		9	8	14	10
49. Saint-Ambroise		6	19	8	5
50. Ancienne Lorette		11	10	10	5
51. Pointe-aux-Trembles		6	6	10	0
52. Cap Santé		24	7	8	8
53. Deschambault		11	7	16	2
54. Sainte-Catherine		81	34	5	8
55. Grondines		absence de terres déclarées de 90 arpents			
56. Écureuils		absence de terres déclarées de 90 arpents			
COMTÉ DE QUÉBEC	C-720				
57. Beauport			5 (données illisibles)		
58. Lac Beauport		absence de terres déclarées de 90 arp.			
59. Charlesbourg		3	7	2	0
60. Saint-Ambroise: voir Portneuf		8			
61. Valcartier		85	8	19	3
62. Ancienne Lorette: voir Portneuf		5			
63. Sainte-Foie		2	6	6	0
COMTÉ DE SAGUENAY	C-721				
64. Les Éboulements		2	4	6	0
65. Isle-aux-Coudres		3	3	7	4
66. La Malbaie		6	5	19	2
67. Saint-François-Xavier de la Petite Rivière		4	7	11	6
68. Saint Urbain		1	9	0	0
69. Baie Saint-Paul		68	6	19	4

Tableau 1 (suite)

Rentes déclarées payées sur la censive de 90 arpents au recensement de 1831

DISTRICT DE QUÉBEC

Paroisses	Bobines	Nombre de déclarants	Taux moyen des rentes (argent tournois) E: estimé à partir des indications du recenseur		
			l.	s.	d.
COMTÉ DE RIMOUSKI	C-721				
70. Rivière-du-Loup		3	8	6	0
71. Kakouna		36	9	3	0
72. Saint-Simon		7	12	17	10
73. Seigneurie du Bic		5	10	16	0
74. Seigneurie de Rimouski		2	8	7	6
75. L'Isle Verte		1	1	8	0
76. Trois Pistoles			absence de terres déclarées de 90 arpents		
77. Saint-Fabien			absence de terres déclarées de 90 arpents		
78. Sainte-Luce			absence de terres déclarées de 90 arpents		
79. Sainte-Flavie			absence de terres déclarées de 90 arpents		
80. Métis			absence de terres déclarées de 90 arpents		
81. Matane			absence de terres déclarées de 90 arpents		

DISTRICT DE MONTRÉAL

COMTÉ DE L'ACADIE	C-721				
82. Seigneurie de Saint-Georges		(E)	29	14	0
83. Seigneurie de Saint-Normand		(E)	29	14	0
84. Seigneurie de Léry		(E)	40	10	0
85. Seigneurie de Lacolle		(E)	49	10	0
COMTÉ DE BEAUHARNOIS	C-721				
86. Sainte-Timothée		5	38	12	0
87. Sainte-Martine		29	36	1	2
88. Saint-Clément		5	43	19	3
COMTÉ DE BERTHIER	C-721				
89. Saint-Paul		(E)	21	7	6
90. Sainte-Élizabéth		(E)	21	7	6
91. Saint-Barthélémi		(E)	21	7	6
92. Saint-Cuthbert		(E)	21	7	6
93. Lavaltrie		(E)	21	7	6
94. Isle-du-Pas		(E)	21	7	6
95. Lanoraie		(E)	23	12	8
96. Berthier		(E)	21	7	6
97. Lac Maskinongé (Fief Lanaudière)		(E)	21	7	6
COMTÉ DE CHAMBLY					
98. Boucherville			n.d.		
99. Longueuil			n.d.		
100. Chambly			n.d.		
101. Saint-Jean			n.d.		
102. Saint-Luc			n.d.		

Tableau 1 (suite)

Rentes déclarées payées sur la censive de 90 arpents au recensement de 1831

DISTRICT DE QUÉBEC

Paroisses	Bobines	Nombre de déclarants	Taux moyen des rentes (argent tournois) E: estimé à partir des indications du recenseur		
			l.	s.	d.
COMTÉ DE LACHENAYE	C-722				
103. Lachenaie		(E)	21	7	6
104. Saint-Henri de Mascouche		(E)	21	7	6
105. Saint-Roch, Seigneurie de l'Assomption		(E)	21	7	6
106. Saint-Lin		(E)	41	12	6
107. Nouvelle, Saint-Esprit		(E)	21	7	6
COMTÉ DE L'ASSOMPTION	C-722				
108. Seigneurie de l'Assomption		(E)	21	7	6
109. Seigneurie de Saint-Sulpice		(E)	21	7	6
110. Seigneurie de Repentigny		(E)	21	7	6
111. Saint-Jacques		(E)	21	7	6
COMTÉ DE LAPRAIRIE	C-722				
112. Saint-Constant		(E)	20	14	0
113. Saint-Philippe		(E)	20	14	0
114. Seigneurie de Laprairie, La Madeleine		(E)	20	14	0
115. Seigneurie du Sault-Saint-Louis		(E)	20	14	0
116. Saint-Rémy, Seigneurie de Lasalle		(E)	20	14	0
117. Sainte-Marguerite		(E)	20	14	0
118. Saint-Luc de Blairfindie		(E)	20	14	0
119. Saint-Joachim, Seigneurie de Châteauguay		(E)	20	14	0
COMTÉ DE MONTRÉAL	C-722				
120. Taux pour le comté		(E)	20	14	0
COMTÉ DE RICHELIEU	C-722				
121. Sorel		13	12	16	7
122. Saint-Ours		21	14	4	8
123. Saint-Denis		23	9	16	4
124. Saint-Charles		10	16	9	9
125. Saint-Jude		21	18	2	10
126. Seigneurie de Barrow		45	17	11	6
COMTÉ DE ROUVILLE	C-722				
127. St-Mary, Seigneurie de Monnoir		(E)	20	12	6
128. Saint-Hilaire		(E)	20	0	6
129. Saint-Mathias		(E)	15	18	0
130. Saint-Jean-Baptiste		(E)	20	0	6
131. Saint-Athanase		(E)	40	10	0
132. Seigneurie de Noyan		(E)	22	10	0
133. Seigneurie de Foucault		(E)	36	0	0
134. Seigneurie de Sabrevois		(E)	40	10	0

Tableau 1 (suite)

Rentes déclarées payées sur la censive de 90 arpents au recensement de 1831

DISTRICT DE QUÉBEC

Paroisses	Bobines	Nombre de déclarants	Taux moyen des rentes (argent tournois)		
			E: estimé à partir des indications du recenseur		
			l.	s.	d.
COMTÉ DE SAINT-HYACINTHE					
	C-722				
135. Saint-Damase		25	21	8	5
136. Saint-Hyacinthe		59	19	15	0
137. La Présentation		25	15	2	0
138. Sainte-Pie		17	25	17	3
139. Saint-Césaire		39	27	0	1
140. Saint-Hugues		20	27	18	0
141. Saint-Simon		25	27	18	6
COMTÉ DE TERREBONNE					
	C-723				
142. Saint-Vincent de Paul		(E)	12	19	8
143. Sainte-Thérèse		(E)	28	16	0
144. Saint-Martin				n.d.	
145. Saint-François				n.d.	
146. Sainte-Rose				n.d.	
147. Terrebonne				n.d.	
148. Sainte-Anne-des-Plaines				n.d.	
COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES					
	C-723				
149. Seigneurie d'Argenteuil		(E)	27	12	0
150. Sainte-Scholastique		(E)	16	8	6
151. Saint-Eustache		(E)	20	14	0
152. Saint-Benoit		(E)	20	14	0
COMTÉ DE VAUDREUIL					
	C-723				
153. Île Perrot		22	12	1	9
154. Seigneurie de Rigaud		9	40	14	0
155. Seigneurie de Vaudreuil		38	27	5	7
156. Seigneurie de Soulanges		42	15	14	11
157. Seigneurie de Nouvelle-Longueuil		10	20	11	1
COMTÉ DE VERCHÈRES					
	C-723				
158. Saint-Anne de Varennes		15	19	5	5
159. Verchères		11	18	4	6
160. Contrecoeur		6	7	4	0
161. Saint-Antoine		15	13	14	1
162. Saint-Marc		19	5	19	5
163. Belœil		70	19	3	6
DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES					
COMTÉ DE CHAMPLAIN					
	C-723				
164. Sainte-Anne de la Pérade		4	16	8	0
165. Sainte-Geneviève		2	8	16	0
166. Saint-Stanislas		5	10	6	4
167. Saint-Félix de Batiscan		3	4	4	8
168. Champlain		2	6	4	6
169. Cap de la Madeleine		absence de terres déclarées de 90 arpents			

Tableau 1 (suite)

Rentes déclarées payées sur la censive de 90 arpents au recensement de 1831

DISTRICT DE QUÉBEC

Paroisses	Bobines	Nombre de déclarants	Taux moyen des rentes (argent tournois) E: estimé à partir des indications du recenseur		
			l.	s.	d.
COMTÉ DE NICOLET	C-723				
170. Saint-Pierre les Becquets		10	17	3	9
171. Saint-Édouard de Gentilly		15	11	4	0
172. Bécancour		11	8	12	6
173. Saint-Grégoire		29	9	3	6
174. Nicolet		17	13	8	0
COMTÉ DU SAINT-AURICE	C-723				
175. Saint-Léon		10	14	11	7
176. Saint-Antoine de Rivière du Loup		10	11	8	0
177. Pointe du lac, Fief Tonnancour		8	11	0	0
178. Saint-Joseph de Maskinongé		8	21	4	4
179. Yamachiche		3	10	16	0
COMTÉ DE YAMASKA	C-724				
180. Baie Saint-Antoine		14	8	14	2
181. Saint-François		26	8	10	0
182. Yamaska		15	7	6	7

PÉNINSULE GASPÉSIENNE

COMTÉ DE GASPÉ

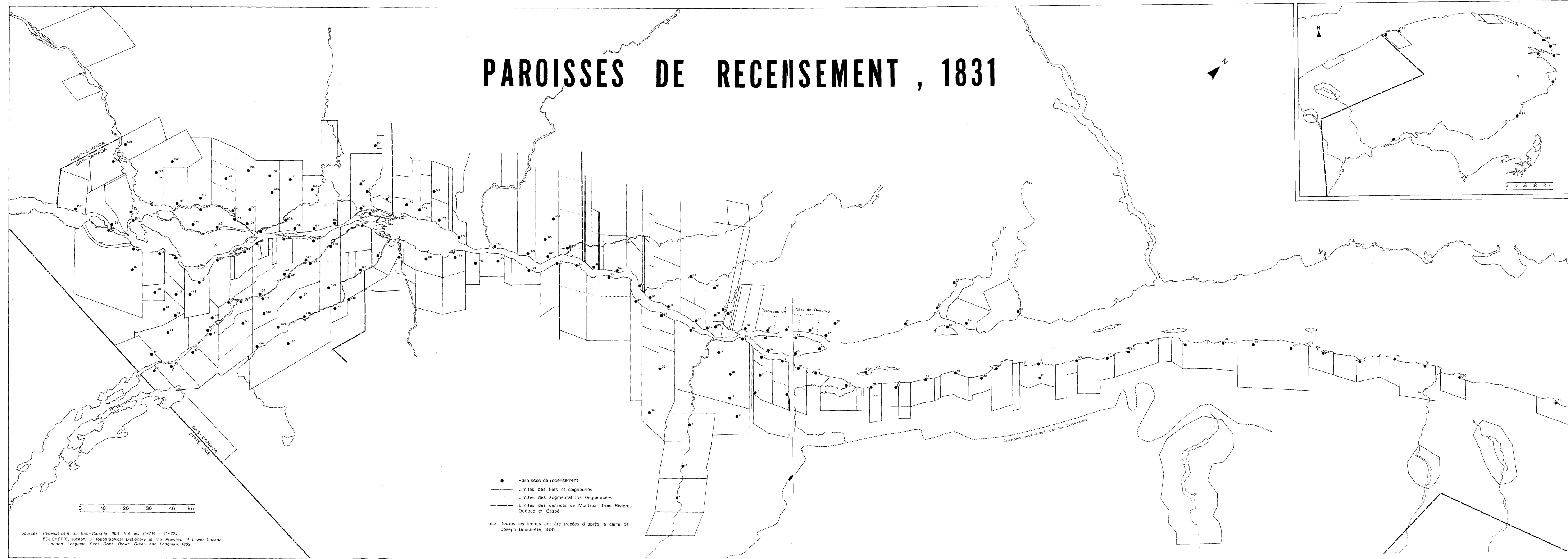
183. « SW Arm Gaspé »	<i>n.d.</i>
« SV Arm Gaspé »	<i>n.d.</i>
Péninsule	<i>n.d.</i>
« Little Gaspé »	<i>n.d.</i>
184. Grande Grève	<i>absence de terres</i> déclarées de 90 arpents
« St-Georges Cove »	<i>absence de terres</i> déclarées de 90 arpents
Indian Cove	<i>absence de terres</i> déclarées de 90 arpents
185. Cap des Rosiers	<i>absence de terres</i> déclarées de 90 arpents
186. L'Anse aux Griffons	<i>absence de terres</i> déclarées de 90 arpents
187. « Fox River »	<i>absence de terres</i> déclarées de 90 arpents
Grand Étang	<i>absence de terres</i> déclarées de 90 arpents
188. Sainte Anne	<i>absence de terres</i> déclarées de 90 arpents
189. Cap Chat	<i>absence de terres</i> déclarées de 90 arpents
« Magdalen Islands »	<i>absence de terres</i> déclarées de 90 arpents

COMTÉ DE BONAVENTURE

190. « Restigouche to Carleton »	<i>absence de terres</i> déclarées de 90 arpents
191. « Bonaventure to Point MacKarel »	<i>absence de terres</i> déclarées de 90 arpents
« Indians »	

Source: Recensement du Canada, 1831.

PAROISSES DE RECENSEMENT, 1831



LES CONDITIONS DE LA CENSIVE

1831

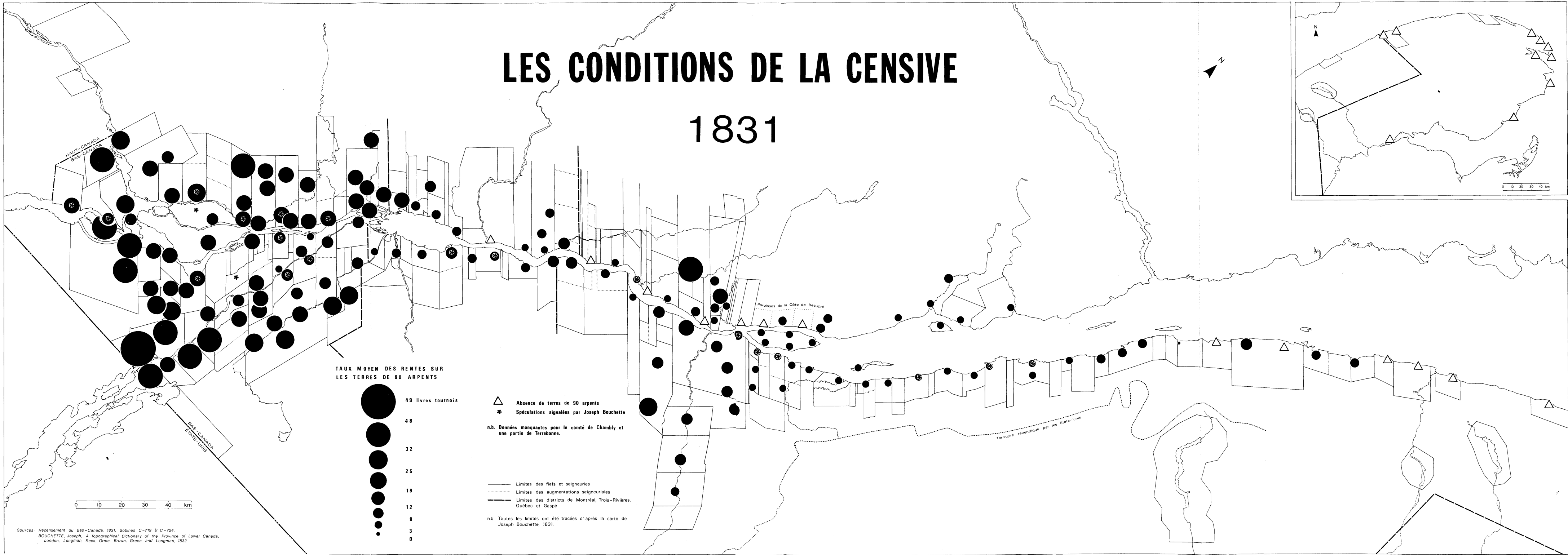


Tableau 2

Seigneuries où Bouchette signale des pratiques spéculatives après 1759

Beaumont	Montarville
Bécancour	Baronnie de Portneuf
Grandville Lachenaye	Rivière Ouelle
Isle Jésus	Saint-Charles (Richelieu)
Kamouraska	Saint-Denis (Richelieu)
Lachenaye	Saint-Jean Port-Joli
Lanoraie-Dautré	Saint-Michel de Bellechasse
Laprairie	Soulanges
L'Assomption	Blainville
Lauzon	Nicolet
Nouvelle Longueuil	Verchères

Source: BOUCHETTE, J. (1832) *A Topographical Dictionary of the Province of Lower Canada*. London, Longman, Rees, Orme, Brown, Green and Longman, non pag.

Plus complet que le recensement de 1825, celui de 1831 a été colligé sur la base de quelque 81 questions relatives à l'habitat, à la propriété, à la population, à la religion, à l'agriculture, au mode et aux conditions de tenure des terres, aux équipements socio-économiques, au prix du blé et aux gages payés aux journaliers et aux serviteurs engagés dans l'agriculture sur chaque ferme ou dans chaque rang, paroisse ou comté du Bas-Canada.

L'une de ces questions portant très précisément sur le taux de rentes payé sur la censive, nous avons fondé notre relevé sur l'information contenue dans ce document, comparée, chaque fois que possible, aux données fournies par d'autres sources.

Le dictionnaire topographique de Bouchette

Cet ouvrage, publié à Londres en 1832, est une réédition revue et augmentée de la *Description topographique de la Province du Bas-Canada* [...], parue en 1815³. Construit sous forme alphabétique, il comprend diverses informations sur la topographie, l'hydrographie, les sols, la végétation, les cantons, les seigneuries, les comtés, les districts, les routes et les frontières du Bas-Canada, enrichies de plusieurs tableaux statistiques relatifs à l'habitat, la population, la production, les échanges et la commercialisation des produits.

S'appuyant sur de nombreux documents officiels (recensement de 1825, rapports du clergé sur l'état des paroisses, dossiers du bureau de l'arpenteur-général, travaux du comité sur les terres de la Couronne) Bouchette cette fois systématise sa présentation, s'ouvrant même à de nombreux commentaires sur les facteurs susceptibles d'encourager ou de freiner le développement de certains secteurs de colonisation, notamment dans l'aire seigneuriale. C'est à ce dernier titre surtout que nous l'avons utilisé. Comme son ouvrage comporte de nombreuses indications sur les taux de rentes payés dans certaines seigneuries avant et après la Conquête, il nous a servi de source témoin pour éclairer l'information relevée dans le recensement de 1831. Nous verrons plus loin à quelles difficultés particulières nous nous sommes heurté avec cette source documentaire.

Les cartes topographiques de 1831

Pour accompagner son dictionnaire topographique de 1832, Bouchette aura eu soin de publier un an auparavant deux nouvelles cartes topographiques corrigeant sa [...] *Topographical Map of the Province of Lower Canada, showing its division into Districts, Counties, Seigniories & Townships* [...], parue en 1815. Réalisées dans le but d'illustrer sa présentation future du Bas-Canada, ces cartes contiennent quantité d'informations nouvelles qui permettent non seulement d'apprécier l'évolution du développement de la vallée du Saint-Laurent depuis le début du 19^e siècle, mais aussi de caractériser les faits d'occupation humaine au moment même du recensement de 1831. Comme nous ne disposons d'aucune autre série cartographique aussi précise pour l'époque, nous en avons fait notre principal outil de référence pour cartographier les limites seigneuriales de 1831-1832⁴ et repérer l'emplacement relatif des paroisses dans l'espace, estimé ici en fonction de la localisation des églises paroissiales.

Les baux de concession

De tous les actes notariés, les baux de concession sont sans doute ceux qui renseignent le plus sur les conditions de détention des censives dans l'aire seigneuriale. Outre les renseignements d'usage sur les parties contractantes (nom du seigneur, du censitaire et de son épouse), la dimension et la localisation de la terre concédée (exprimée généralement en arpents, par référence au rang de concession et/ou aux voisins adjacents), on y trouve la liste des obligations auxquelles le censitaire doit souscrire pour obtenir sa terre: taux de *cens et rentes* à payer annuellement au seigneur en argent et/ou en nature, banalités, obligation de tenir *feu et lieu* sur la terre concédée, réserves et servitudes diverses relatives au droit de *lods et ventes* que porte la terre à *cens*, au *droit de coupe* que se réserve le seigneur sur la terre concédée, à l'*entretien des chemins*, à la propriété des *mines et des carrières* ainsi qu'à celle des *rives et des cours d'eau*, etc.

Intéressants parce qu'ils permettent de valider l'information portée au recensement (superficies détenues par les censitaires, taux de cens et rentes payés sur la censive), ces documents le sont aussi par la quantité d'indications qu'ils recèlent sur la monnaie d'époque, les unités de poids et de mesure et la valeur en numéraire des produits payés en nature. C'est à ce double titre surtout que nous les avons utilisés: d'une part, pour décrypter l'information contenue dans les listes nominatives du recensement, d'autre part, pour en contrôler la vraisemblance. Le travail étant fastidieux, nous l'avons limité aux greffes de deux notaires ayant pratiqué dans la seigneurie de Lotbinière où d'importants travaux de recherche sont en cours sur les stratégies d'appropriation foncière des censitaires, vues à travers les actes notariés et les données des livres de comptes de la seigneurie⁵.

POURQUOI LES TERRES DE 90 ARPENTS ?

L'une des premières constatations qu'impose la lecture du recensement nominatif de 1831 a trait à la grande diversité des superficies déclarées *occupées* par le censitaire. D'un occupant de terre à l'autre, d'une côte à l'autre, on passe souvent de quelques acres ou arpents à plusieurs dizaines voire plusieurs centaines d'acres ou arpents et ce, parfois, sur le même folio. S'il est relativement facile de distinguer les superficies en acres des superficies en arpents, les premières se retrouvant surtout

dans les secteurs neufs de colonisation — cantons et à l'occasion arrière-pays seigneurial — les secondes dans les secteurs les plus anciennement peuplés, il est beaucoup plus difficile et délicat d'arrêter la superficie moyenne des terres à l'époque, trop de données faisant encore défaut pour en juger correctement. Pourquoi dès lors retenir la terre de 90 arpents pour effectuer nos relevés et non la moyenne des superficies déclarées *occupées* ou une quelconque autre superficie plus proche peut-être de la réalité? Plusieurs motifs nous y ont conduit, dont l'un bien sûr tient à l'ampleur de la tâche que représente le calcul de la superficie moyenne des terres sur une base nominative, mais dont d'autres réfèrent à la nature même des données fournies par le recensement ainsi qu'à la structure de l'habitat à l'époque.

Considérant que la terre seigneuriale est concédée en général sous forme de lots de 40, 60, 80, 90 ou 120 arpents, comme l'attestent les baux de concession du 17^e, 18^e, et du 19^e siècle, il devenait évident qu'une superficie déclarée *occupée* de 180 ou de 250 arpents au recensement de 1831 faisait davantage référence à la superficie totale des lots détenus par le censitaire, quel qu'en soit le lieu (côte ou paroisse), qu'à la seule superficie du lot où il avait élu résidence⁶. Tel étant le cas, comment faire de cette superficie une unité comparable dans l'espace? Comment surtout la ventiler de manière à distinguer les taux de rentes appliqués au lot principal de ceux qui seront appliqués aux ajouts, surtout si ceux-ci se situent dans des secteurs où des taux supérieurs de rentes sont exigés. Seule une étude systématique des titres de propriété eût permis une telle ventilation, ce qui était évidemment hors de proportion avec nos moyens. Mieux valait par conséquent aborder le problème par le biais des découpages cadastraux plutôt que par celui des superficies foncières détenues par le censitaire ou encore par celui des superficies d'exploitation dont la structure et l'agencement dans l'espace nous demeuraient de toute manière inconnus.

Par ailleurs, une recherche parallèle sur l'habitat groupé en 1831 nous ayant signalé l'ampleur du phénomène villageois à l'époque, il devenait tout aussi évident que le calcul de la superficie moyenne des terres consacrées à l'agriculture devait tenir compte de l'emprise réelle des villages dans l'espace. Comme nous ne disposions pas encore de statistiques sûres sur le sujet, mieux valait, là aussi, s'en tenir aux découpages cadastraux et tenter de repérer dans le recensement une superficie de terre type qui se rapproche des superficies initiales de concession dans l'aire seigneuriale. Nous avons retenu celle de 90 arpents, d'une part parce qu'elle correspond à un type de subdivision que l'on retrouve dans presque toutes les seigneuries de la vallée du Saint-Laurent, d'autre part parce qu'elle traduit mieux l'état d'intégrité relative des campagnes dans le premier tiers du 19^e siècle.

En effet, à la lecture des listes nominatives de 1831, la partie agricole du territoire rural apparaît beaucoup moins morcelée que ne le laisse croire le calcul des superficies moyennes occupées par paroisse, surtout si celui-ci est effectué à partir d'un agrégé comme celui de 1832 qui ne tient pas compte de la réalité villageoise. Le morcellement, quand il existe, est en général ponctuel dans l'espace, s'affirmant davantage à proximité des villes et des villages, tous deux en pleine croissance à l'époque, qu'en rase campagne où dominent encore les découpages cadastraux initiaux. Aussi, adopter une superficie type inférieure à 90 arpents eût-il faussé les perspectives. Quant aux découpages supérieurs à 90 arpents, ils sont surtout le fait des secteurs neufs de colonisation (Gaspésie, Bas-du-fleuve), donc peu représentatifs des secteurs anciennement occupés où, quand on les rencontre, ils correspondent le plus souvent à des découpages du 17^e et du 18^e siècle effectués en alternance avec des découpages de 60 et de 90 arpents.

Bref, en retenant la terre de 90 arpents, nous sommes beaucoup plus près de la réalité de 1831 que l'on ne le serait avec des découpages de superficies différentes. En

outre, comme la superficie retenue se retrouve dans l'ensemble du territoire densément occupé, il devient possible d'illustrer les variations régionales des taux de rentes. Enfin, et c'est là peut-être l'essentiel, en ne retenant que les terres de 90 arpents signalées au recensement, il devient surtout possible de dégager un modèle de répartition des rentes dans l'espace, depuis les rives du Saint-Laurent jusque dans l'arrière-pays seigneurial. Utile pour comprendre l'évolution des exigences seigneuriales dans le temps, ce modèle le deviendra aussi pour qui cherchera à interpréter le stock d'informations locales dont on dispose souvent sur l'une ou l'autre des paroisses ou des seigneuries du Saint-Laurent.

LA CUEILLETTE DES DONNÉES

Elle s'est effectuée de manière exhaustive par un double relevé (relevé initial doublé d'un relevé de vérification) de toutes les terres de 90 arpents apparaissant dans les listes nominatives de 1831, en notant pour chacune le taux de rentes déclaré par le censitaire, tant en argent qu'en produits (blé, chapons, etc.). Au total, quelque 95 paroisses sur 191 disponibles comportent une telle précision. Dans le cas où ces taux n'étaient pas disponibles par terre (une soixantaine de paroisses), nous les avons estimés à partir des remarques générales du recenseur, ignorant les paroisses où n'apparaissait aucune terre de 90 arpents (environ une vingtaine de paroisses surtout périphériques), les comtés non disponibles dans le recensement (le comté de Chambly et celui de Montréal pour lequel nous avons pu néanmoins estimer les taux grâce aux remarques du recenseur) et les secteurs où le mode de tenure avait été modifié en vertu de l'*Acte du commerce du Canada* de 1822 (3 Geo. IV) ou de la *Loi de la tenure des terres* de 1825 (6 Geo. IV).

L'une des principales difficultés rencontrées à ce niveau a d'abord été d'ordre graphique: il nous a fallu non seulement décoder l'écriture du recenseur ou du copiste, mais l'interpréter, ce que nous avons fait en comparaison avec la graphie retenue dans différentes sections du recensement et surtout dans les actes notariés dont nous disposons pour l'époque. Ce travail effectué, il nous a fallu ensuite identifier correctement l'unité monétaire retenue par le recenseur ou le copiste: nous l'avons arrêtée en fonction des indications fournies par le recensement (remarques générales du recenseur, système d'enregistrement des données relatives aux gages payés sur la ferme, au prix du blé, etc.) que nous avons comparées, chaque fois que possible, au stock d'informations recueillies sur Lotbinière. Signalons seulement qu'en général l'enregistrement des données se fait selon quatre systèmes différents: le premier consiste à inscrire au sommet ou à l'intérieur même de la colonne réservée aux taux de rentes, le symbole # qui indique que l'on a affaire à des *livres tournois*, le second à faire précéder le montant inscrit dans la colonne du symbole £ qui indique que l'on a affaire à des *livres anglaises* de 20 *chelins* et les deux autres, à inscrire les données de manière à ce que les chiffres indiqués soient séparés d'un trait ou d'un point (ex. 6/3 ou 6.3) ce qui indique que l'on a affaire à des *sols* et des *deniers* courants. Dans certains cas, il arrive toutefois que ce point fasse référence à des *livres* et des *sols tournois*, c'est à l'ensemble des indices fournis par le recensement qu'il faut alors en référer pour le déterminer.

Quant au relevé effectué dans le Dictionnaire topographique de Bouchette, il s'est arrêté uniquement aux spéculations formellement signalées par Bouchette et non à celles dont nous pouvions soupçonner ou connaître autrement l'existence mais que ce dernier ne signale pas. C'est le cas de celles pratiquées par certains hauts

fonctionnaires, militaires et juges anglophones, titulaires de seigneuries, dont Bouchette tait en général les exactions, étant lui-même anglophile et arpenteur-général du Bas-Canada.

LE TRAITEMENT DES DONNÉES

L'information recueillie se présentant tantôt en monnaie courante, tantôt en monnaie ancien cours, nous l'avons transformée en argent tournois, ajoutant au taux déclaré de rentes la valeur en argent des redevances payées en nature (blé surtout et dans un cas, des chapons).

Les équivalences

Les équivalences qui ont servi de base au calcul ont été établies soit à partir des indications mêmes du recensement, soit à partir de l'information contenue dans les actes de concession de la seigneurie de Lotbinière, soit encore à partir des travaux réalisés par Fernand Ouellet (1971), Marcel Trudel (1968) et Jean-Pierre Wallot (1972).

En ce qui a trait à la monnaie, les équivalences retenues sont celles de ces auteurs, soit :

1 livre française (tournois)	= 20 sols
	1 sol = 12 deniers
1 livre anglaise	= 20 chelins
	1 chelin = 12 pences
	= 1 livre française de 4 sols
1 livre courante	= 24 livres françaises de 20 sols
	ou 480 sols ou 5760 deniers
1 piastre d'Espagne	= 6 livres françaises de 20 sols.

Nous avons eu plus de difficultés par contre à établir la valeur des produits en nature indiqués dans les taux de rentes. Passe encore pour la valeur du chapon, dont le prix est établi à 20 sols dans le recensement, passe aussi pour la valeur du minot de blé, dont le prix payé à la ferme ou dans la paroisse est également fourni dans le recensement, mais comment évaluer le prix de la pinte ou du pot de blé quand on ignore tout du nombre de pintes ou de pots au minot ? La seule indication dont nous disposions concernait les liquides : selon Trudel (1966, p. 238), en effet, 2 pintes font un pot. La question par conséquent restait entière ; c'est pourquoi il nous a fallu, dans ce cas, retourner aux actes notariés pour tenter de repérer, à travers les conditions mêmes de concession, des indications qui nous permettent d'abord d'évaluer la quantité de pintes (et par conséquent, de pots) au minot pour ensuite en évaluer la valeur en regard du prix déclaré du blé dans la côte ou la paroisse.

L'exercice a porté sur une cinquantaine d'actes de concessions provenant du greffe du notaire A. Chavigny de la Chevroitière et du greffe du notaire J. Filteau. En voici un exemple : Le 29 mars 1809, le seigneur Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière concède à Pierre Beudet une terre de 90 arpents (3×30) située dans la concession de la rivière Bois Clerc (*sic*) aux conditions suivantes, à savoir : 3 sols de cens et 1 pinte de blé et 6 deniers de rentes par arpent en superficie, *formant pour la présente concession la quantité de deux minots et un quart de bled et deux livres huit sols argent tournois* (n° 913 du Greffe d'Ambroise Chavigny de La

Chevrotière). En multipliant le nombre de pintes de blé exigées par le seigneur par le nombre d'arpents concédés, on obtient 90 pintes de blé. Sachant que ces 90 pintes de blé équivalent à *deux minots et un quart de bled*, une simple règle de trois indique 40 pintes au minot. De la même manière, un pot de blé équivalant à deux pintes de blé, il faudra compter 20 pots au minot, ce qui correspond très précisément aux données inscrites dans tous les autres baux de concession consultés.

La méthode de calcul

Une fois les équivalences établies, il ne restait plus qu'à convertir les taux de rentes indiqués au recensement en argent tournois pour mieux déceler l'écart qui séparait les nouveaux taux des anciens, à en faire le total et à le diviser par le nombre de terres recensées, de manière à en obtenir un taux moyen par paroisse.

La partie la plus complexe de l'exercice réside, on s'en doute, dans la conversion des données du recensement en argent tournois. Prenons un exemple : soit une terre de 90 arpents pour laquelle le censitaire déclare payer en rente 1 sol tournois et une pinte de blé par arpent en superficie. Sachant que le prix du blé dans la paroisse où est située cette terre s'élève à 6 sols courants le minot, le calcul, dans ce cas, deviendrait le suivant :

1. Il s'agit d'établir d'abord la valeur, en deniers tournois, de la partie de la rente indiquée en numéraire. Comme dans l'exemple donné cette part est indiquée en argent tournois, l'exercice est simple et se limite au calcul du nombre de deniers contenus dans les 90 sols exigés pour la terre.

Étapes

Opération

- A: 1 sol tournois $\times$ 90 arpents = 90 sols tournois
 B: 90 sols tournois $\times$ 12 deniers = 1080 deniers tournois
 Total 1 = 1080 deniers tournois.

2. Il s'agit ensuite de convertir en numéraire la partie de la rente indiquée en nature, en l'occurrence, une pinte de blé par arpent en superficie, le minot de blé valant 6 sols courants et contenant 40 pintes. L'exercice devient le suivant :

Étapes

Opération

- C: 1 pinte de blé $\times$ 90 arpents = 90 pintes de blé
 D: 90 pintes $\div$ 40 pintes = 2,25 minots
 E: 2,25 minots $\times$ 6 sols courants = 13,5 sols courants
 F: 13,5 sols courants $\times$ 12 (le sol valant 12 deniers) = 162 deniers courants
 G: 162 deniers courants $\times$ 24 (la livre courante valant 24 livres françaises de 20 sols) = 3888 deniers tournois
 Total 2 = 3888 deniers tournois.

3. Il s'agit enfin d'additionner les deux totaux et de les transformer en livres, sols et deniers :

Étapes

Opération

- H: 1080 + 3888 = 4968 deniers tournois
 I: 4968 deniers $\div$ 12 (le sol valant 12 deniers) = 414 sols
 J: 414 sols $\div$ 20 (la livre valant 20 sols) = 20 livres
 Total 3: = 20 livres 14 sols 0 denier.

Dans l'exemple retenu, le taux de cens et rentes payé sur la terre s'élève donc à un peu plus de 20 livres. Si toutes les terres de la paroisse portent le même taux, la

moyenne pour l'ensemble de la paroisse sera la même, sinon elle devra être établie en fonction du nombre de terres recensées.

Pour fastidieux qu'il soit, l'exercice n'en est pas moins passionnant à réaliser, car il nous met au contact d'une réalité qu'il est difficile parfois de bien cerner. Appliqué à d'autres superficies de terres, il révèle même, comme nous l'avons découvert dans notre projet de recherche sur les villages, des seuils de tarification qui témoignent de pressions parfois abusives de certains seigneurs sur leurs censitaires. Surtout, il ouvre la porte toute grande à de nouvelles perspectives de recherche consacrées celles-là aux questions d'économie domestique. Quoi qu'il en soit, c'est là une piste intéressante que l'on ne peut négliger pour appréhender la réalité des campagnes, surtout dans la première moitié du 19^e siècle.

LA REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES DONNÉES

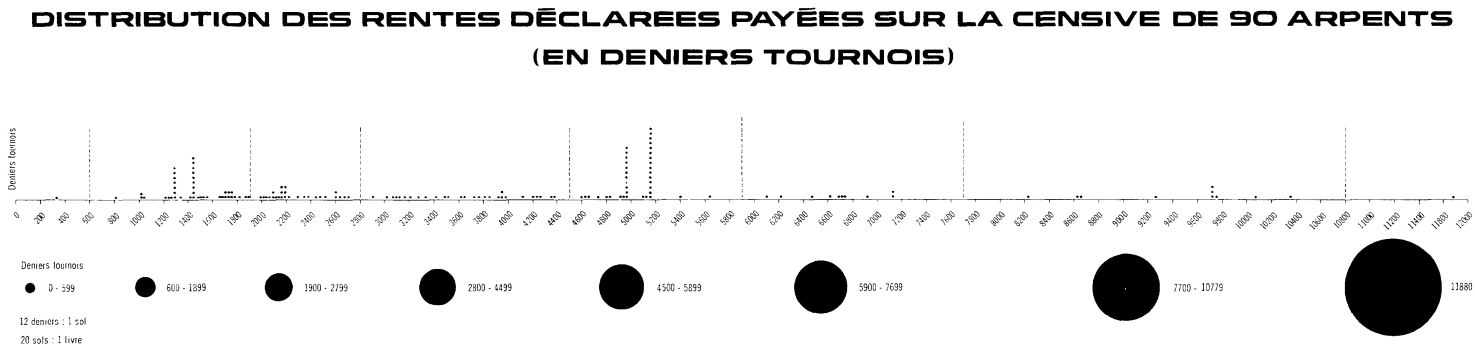
En choisissant une représentation par cercles proportionnels, nous avons voulu permettre une visualisation plus fine de la répartition spatiale des redevances payées en 1831. Chaque cercle est tracé autour de la position relative de l'église paroissiale dans l'espace, et correspond à une classe établie par distribution des données exprimées en deniers tournois sur un scalogramme (figure 3). Dans les cas où les taux de rentes ne sont disponibles que pour la seigneurie, l'emplacement retenu pour le tracé des cercles se situe au cœur des secteurs les plus anciennement occupés, également repéré grâce à la position relative de l'église paroissiale dans l'espace.

Quant au fond de carte (réseau hydrographique et limites seigneuriales), il a été tracé à partir de cartes topographiques au 1 : 500 000 sur lesquelles nous avons reporté le découpage administratif de Bouchette, en tenant compte non seulement de l'écart, de la longueur et de la configuration des segments qui composent le tracé d'époque, mais aussi de leur position relative dans l'espace par rapport aux éléments topographiques et hydrographiques actuels. Qui s'intéresse à la cartographie historique trouvera là un outil, demeuré jusqu'ici inédit, qui permettra la spatialisation des données relatives aux seigneuries de l'époque. Signalons qu'il doit être complété prochainement d'une série d'outils similaires illustrant l'évolution de ces limites, vue sous l'angle de la cartographie d'époque.

CONCLUSION

En nous intéressant aux rentes payées sur la censive de 90 arpents en 1831, nous avons surtout voulu cerner de plus près l'un des facteurs qui sont intervenus sur le développement de l'agriculture dans le premier tiers du 19^e siècle. Comme tout travail du genre, cependant, le nôtre s'est heurté à des difficultés qui interdisent de considérer nos résultats comme définitifs. Les principales ont trait au degré de précision avec lequel le recenseur enregistre et surtout synthétise les taux de rentes⁷. Mais d'autres aussi concernent la déclaration même de l'habitant qui diffère parfois de l'information contenue dans les baux de concession. Nous n'avons pu établir avec certitude les causes de tels écarts, qui peuvent être reliés soit à un mauvais enregistrement des données, soit à une variation de la superficie initiale concédée, ce qui a pour effet d'accroître ou de réduire le taux de rente payé sur la censive d'origine, soit encore à une évolution des conditions de détention de la censive entre le moment de sa concession et celui du recensement, ce qui devient le

Figure 3



cas notamment des terres détenues en vertu d'un *titre novel*. En comparant toutefois la moyenne des taux provenant du dépouillement des actes notariés de Lotbinière à celle obtenue à partir du recensement de 1831, on constate que ces écarts restent limités, tant en nombre qu'en valeur, ce qui semble à première vue témoigner de la validité des relevés effectués par les recenseurs de l'époque. Mais ce qui est vrai d'une seigneurie ne l'est pas nécessairement des autres, aussi devra-t-on considérer notre carte davantage comme indicative qu'affirmative des taux de rentes payés sur la censive de 90 arpents. D'une part, parce que nos comparaisons ne s'appuient que sur une quantité restreinte de sources-contrôle, d'autre part, parce que nos relevés ne tiennent compte que des terres de 90 arpents indiquées au recensement et non de celles qui pourraient se retrouver comprises dans la superficie déclarée *occupée* par le censitaire, mais dont le repérage est impossible à l'intérieur même des listes nominatives.

Néanmoins, et pour autant que l'on puisse en juger par les données disponibles, il existe bel et bien, en 1831, une structure différenciée de tarification dans la vallée du Saint-Laurent, qui témoigne de stratégies seigneuriales nouvelles face à l'établissement rural. Plus faibles dans les secteurs les plus anciennement peuplés, les taux de rente ont tendance à augmenter dans les secteurs neufs de colonisation, en raison même de la forte demande en terres qu'occasionne l'explosion démographique de l'époque, associée à l'intérêt accru des seigneurs de préférer la vente à la concession.

Mais il y a plus ! Indicative des enjeux dont le sol seigneurial fait l'objet dans l'ensemble de la vallée du Saint-Laurent et plus particulièrement dans la plaine de Montréal, cette structure le devient aussi de ceux qui se jouent à l'intérieur même de chaque seigneurie. D'un rang à l'autre, d'une paroisse à l'autre, les taux varient du simple au double ou au triple, parfois plus, pour atteindre sur les fronts pionniers des seuils sans précédent liés à l'augmentation des tarifs en numéraire et en produits et à l'insertion, dans les contrats de concession, de servitudes et de réserves nouvelles (sur le bois notamment) qui grèvent d'autant les conditions de détention des censives⁸.

Comment dès lors étudier le développement de l'agriculture seigneuriale sans tenir compte de cette diversité ? Se pourrait-il qu'à des conditions différentes de détention des terres correspondent des modes différents d'exploitation ? Se pourrait-il surtout que l'agriculture seigneuriale ait été plus différenciée dans l'espace que ne le laissent croire certains travaux fondés sur les statistiques synthèses des agrégés de recensement ? Autant de questions auxquelles on ne pourra répondre qu'à partir d'études de cas approfondies menées à micro-échelle.

NOTES

¹ Ce travail a été rendu possible grâce à la collaboration immédiate de madame Suzanne Lapointe, étudiante au Département de géographie de l'Université Laval, spécialement chargée du relevé, de la compilation et de la représentation cartographique des données. Y a également contribué madame Andrée Héroux, étudiante au même département et présentement en rédaction de thèse sur la seigneurie de Lotbinière. L'auteur les remercie de leur précieux concours.

² Ces résultats ont été exprimés sur une carte qui doit faire partie d'une planche consacrée à l'agriculture du Bas-Canada dans la première moitié du 19^e siècle. Réalisée sous la direction de Jean-Claude Robert et de Normand Séguin, professeurs d'histoire à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université du Québec à Trois-Rivières, cette planche paraîtra dans le volume II de l'Atlas historique du Canada.

³ Voir à ce sujet : COURVILLE, Serge (1981) La carte de Bouchette rééditée, *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 25, n° 65, p. 283-290.

⁴ VONDENVELDEN et CHARLAND (1803) seront les premiers à arrêter le dessin précis des limites seigneuriales pour la période de l'après-conquête. Sur les cartes antérieures de GALE et DUBERGER (1795) et de S. HOLLAND (1802) le tracé est imprécis. Tous les auteurs s'en inspireront par la suite y compris BOUCHETTE (1815-1831) et W. SAX, qui publie bien une carte du Bas-Canada en 1829, mais dont le contenu est beaucoup moins riche que celui des cartes de BOUCHETTE pour 1831.

⁵ Travaux de thèse en cours de Madame Andrée Héroux.

⁶ C'est cette particularité du recensement qui rend si hasardeux le calcul de la superficie moyenne occupée et cultivée par rang ou par paroisse à l'époque, car rien n'indique ici la localisation des lots secondaires dans l'espace, ceux-ci pouvant aussi bien se retrouver à proximité du lot de résidence que dans une côte, voire une paroisse voisine. Au recensement de 1831, par exemple, Joseph Bélanger, de la première concession de la paroisse Saint-Louis de Lotbinière, déclare posséder 292 arpents pour lesquels il déclare payer 35 sols courants de rentes (Bob. C-720, folio 330). Dans le livre de comptes de la seigneurie, le seigneur lui reconnaît 284 arpents partagés en quatre lots de 42, 75, 44 et 123 arpents, portant en rentes 15 livres 7 sols et 9 deniers tournois plus 3 minots et 1 ½ pot de blé évalué à 8 livres tournois le minot, formant au total 33 sols 9 deniers courants. Les deux premiers lots sont situés dans la première concession et contigus dans l'espace, les deux autres sont situés dans la 2^e concession et dans la concession de la rivière Bois Clair. Dans ce cas, tous les lots mentionnés se situent dans la paroisse de résidence, mais il arrive aussi qu'ils se localisent dans une paroisse voisine. Dans le comté de Rimouski, par exemple, les terres de Pierre Mercier, de Joseph Dupéré et de Pierre Fraser sont recensées dans la paroisse de la Rivière-du-Loup alors qu'elles se situent en fait dans le 4^e et le 5^e rang de Kakouna (Bob. C-721, folios 695-696). Comme il s'agit ici de lots de résidence, il faut éviter de les comptabiliser dans une paroisse à laquelle ils n'appartiennent pas. Signalons à ce propos qu'il y a lieu d'être très prudent dans l'interprétation que l'on peut donner de l'évolution de la superficie moyenne des terres d'un recensement à l'autre. La création d'une nouvelle paroisse entraînant généralement le démembrement partiel de la paroisse mère, les variations enregistrées dans le temps témoignent bien davantage d'un regroupement territorial différent de l'information recueillie au moment du second recensement que d'un morcellement ou d'un remembrement accrus des exploitations dans l'un ou l'autre des secteurs recensés. C'est souvent sur cette base erronée d'observation que certains chercheurs ont conclu à des conditions dégradées d'exploitation dans les vieilles paroisses riveraines entre 1830 et 1840 ou 1850, allant même jusqu'à expliquer par là les exodes « dramatiques » de population qu'auraient connus ces paroisses pendant la période. Seule une lecture cas à cas du recensement peut permettre en fait d'en juger.

⁷ La question précise du recensement de 1831 concerne le *Taux de la rente payée sur les terres détenues à cens*. À la lecture des listes nominatives, cependant, il est rarement possible de distinguer le cens de la rente. Aussi ne faisons-nous référence sur notre carte qu'au *taux moyen des rentes payées* sur les terres de 90 arpents.

⁸ Dans la seigneurie de Lotbinière, par exemple, les *cens et rentes* s'élèvent à une moyenne de 6 livres tournois dans le premier rang, mais à plus de 40 livres tournois dans les derniers. Travaux en cours de madame Andrée Héroux.

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

A.N.Q. Fonds Joly de Lotbinière, Z0001-/, Art. 2, 7M01-8648A.

A.N.Q. Greffe du notaire Ambroise Chavigny de La Chevrotière, CN 0001-0060/T ; Art. 3, 1807, n°s 460, 463, 473, 479-483 (3B06-3405 B) ; Art. 4, 1807-1808, n°s 662-665 (3B06-3406 B) ; Art. 6, 1809, n°s 880, 887, 894, 896, 902-903, 906, 908, 910-916, 922, 924 (3B06-3408 B) ; Art. 9, 1810-1811, n°s 1355-1356, 1358-1359, 1362 (3B06-3502 B) ; Art. 11, 1812, n° 1790 (3B06-3504 B) ; Art. 17, 1816-1817, n°s 2708, 2735-2738 (3B06-3601 B) ; Art. 21, 1821, n°s 3529, 3531, 3532 (3B06-3605 B).

A.N.Q. Greffe du notaire Joseph Filteau, CN 0001-0102 ; Art. 2, 1831-1832, n°s 499, 500 (3 B10-4101B) ; Art. 3, 1833-1834, n°s 608, 609, 610, 613, 614, 629, 636, 638, 645, 652-655, 666, 667, 673, 690, 711, 722-724, 756, 775-783 (3B10-4102 B) ; Art. 4, 1835-1836, n°s 804, 808, 831, 838, 839, 855-859, 881-883, 890, 891, 903, 955, 1009 (3B10-4103 B).

COURVILLE, S. (1980), La crise agricole du Bas-Canada : éléments d'une réflexion géographique, *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 24, n° 62, p. 193-224 ; vol. 24, n° 63, p. 385-428.

Journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada, 1832, App. Oo.

OUELLET, F. (1971), *Histoire économique et sociale du Québec 1760-1860*. Montréal, Fides, 2 vol.

PAQUET, G. et WALLOT, J.P. (1972), Crise agricole et tensions socio-ethniques dans le Bas-Canada, 1802-1812: éléments pour une réinterprétation, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 26, n° 2, p. 185-237.

Recensements du Canada, Série microfilmée, Bobines C-719 - C-724.

TRUDEL, M. (1968), *Initiation à la Nouvelle-France*. Rééd. 1971, Montréal et Toronto, Holt Rinehart et Winston, Limitée, 323 p.

CARTOGRAPHIE

Conception: Serge COURVILLE, Suzanne LAPOINTE, Louise MARCOTTE.

Réalisation: Andrée HÉROUX (tracé des limites seigneuriales).

Suzanne LAPOINTE (illustration des données relatives aux taux de rentes).

Isabelle DIAZ (scalogramme).

Photographie: Serge DUCHESNEAU.